PAROISSE SAINT SYLVAIN
BULLETIN PAROISSIAL NOVEMBRE 2023

COMPRENDRE POUR MIEUX CELEBRER LES GRANDES FETES DU MOIS DE NOVEMBRE

Les richesses spirituelles du mois de Novembre, consistent en la célébration des grandes fêtes telles qu'elles se trouvent dans le calendrier liturgique. Les principales de ces fêtes sont : la Toussaint (1er Novembre), la commémoration des fidèles défunts (2 Novembre), la Saint Martin, et la solennité du Christ Roi de l'Univers. Dans l'Eglise, *« nous avons un ensemble des fêtes de Saints célébrées au cours de l'année suivant l'ordre du calendrier »* (Foi t. 1 1968), c'est le Sanctoral. **La Toussaint** célèbre les Saints qui sont connus et ceux qui ne le sont pas . Ainsi nous célébrons tous les Saints. Célébrer la Toussaint peut être comparé à la culture qui est dans beaucoup de pays du monde : quand on célèbre les héros nationaux, par exemple, on prend une minute de silence pour rendre hommage à un militaire (un héros) que l'on ne connaît pas. Ce héros représente une multitude de héros qu'on n'a pas pu repérer. En Eglise, les Saints ne sont pas seulement ceux et celles qui sont connus, il y en a beaucoup d'autres qui ne le sont pas . Cette fête de la Toussaint nous aide à les commémorer tous.

En célébrant cette fête, nous méditons sur la vie des Saints qui ont vécu dans ce monde que nous habitons ; ils vivaient de leur travail comme nous le faisons. Le fait qu'ils soient arrivés à la sainteté, nous donne l'espérance et le courage, et si nous les imitons, nous aussi pouvons devenir Saints et qu'ainsi la sainteté est possible. Ici, rappelons-nous les paroles de Saint Augustin d'Hippone,: **«** *Si ceux-ci et celles- là ont réussi, pourquoi pas moi (nous) .»*

Au lendemain de la fête de tous les Saints, c'est la commémoration de **tous les fidèles défunts**. Nous prions pour tous les fidèles défunts et fleurissons leurs tombes. Mais, pourquoi prier pour les fidèles défunts ? Le Catéchisme de l'Église Catholique nous répond : « *Ceux qui meurent dans la grâce et l'amitié de Dieu, mais imparfaitement purifiés, bien qu'assurés de leur salut éternel, souffrent après leur mort une purification, afin d'obtenir la sainteté nécessaire pour entrer dans la joie du Ciel* » (§1030). C'est le purgatoire, un état « intermédiaire » et « transitoire », où se vit une purification à laquelle peuvent participer nos prières. La prière des vivants sur la terre peut participer à cette purification de nos défunts et donc hâter leur entrée dans la joie du Ciel. La célébration de ces fêtes nous permet de mettre en pratique les termes du credo : **«** *Je crois……à la communion des Saints… »* et nous souvenir que l'Eglise est faite de trois parties. La première partie c'est l' **Eglise triomphante,** c'est-à-dire, l'ensemble de tous les Saints et Saintes de Dieu qui sont au ciel et que nous fêtons le 1er Novembre. La 2ème partie c'est l'**Eglise du Purgatoire ,** c'est-à- dire ,une étape de purification par laquelle les âmes des défunts morts en état de grâce doivent cependant expier les péchés dont ils n'ont pas fait une pénitence suffisante avant leurs derniers instants. La 3ème partie est l'**Eglise pérégrinante**, c'est celle que nous constituons ici sur terre, c'est-à-dire, une église qui chemine dans l'histoire réelle des hommes et des groupes sociaux.

Le 11 Novembre, avec toute l'Eglise, nous faisons mémoire de **Saint Martin**, ancien Soldat hongrois. Il a une particularité pour l'Eglise Catholique en France; il fut ordonné Evêque de Tours (372) . St Martin avec l'équipe de moines qu'il a lui-même instituée, a évangélisé des campagnes de Gaule (la Touraine et les régions voisines).

Dimanche 24 Novembre, c'est **la Solennité du Christ Roi de l'Univers**. Avec cette Solennité, nous nous souvenons qu'il y a en fait deux royaumes ; le Royaume du Christ et le royaume du mal. Nous avons opté pour le Royaume du Christ qui est *« un règne de vie et de vérité, règne de grâce et de sainteté, règne de justice, d'amour et de paix »*(Préface du missel romain, p. 383). C'est cette solennité qui conclut l'année liturgique.

Père Patrick Hakizayezu